

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE**



AR 73

Monsieur le Maire,

Je soussignée, Alice DENIS,
Agissant en qualité de membre de l'association « Les P'tits Rauzannais »
J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation :

D'ouvrir un débit de boisson temporaire

Dans le cadre de la fête de la musique, le samedi 20 juin 2026

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 3 juin 2026

Alice DENIS

ARRETE DU MAIRE



Je soussigné Christophe QUEBEC, Maire de la Commune de RAUZAN
Vu l'article 2542-8 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L.3334-1 et L.3334-2 DU Code de la santé publique ;
Vu les articles 2212.1, 2212-2, et 2214-4 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les arrêtés préfectoraux ;
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE

Article premier : Alice DENIS, membre de l'association « Les P'tits Rauzannais »
Est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire
Dans le cadre de la fête de la musique, le samedi 20 juin 2026.

Fait à RAUZAN,
Le 3 juin 2026
Le Maire,

AVIS FAVORABLE

Christophe QUEBEC.

